



MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE

Siège social : 40, avenue du Garlaban – 130012 Marseille – Tél. 0615 730 275
 Courriel : msslc@free.fr - Agrément Jeunesse et Sports n° 40S81
 Association loi 1901 déclarée le 29/10/1953 – SIREN 432 020 568 – APE 85.51Z
Section Plongée sous-marine
 20/22 Avenue des Pébrons CALLELONGUE
 13008 MARSEILLE



BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Joindre un certificat médical d'aptitude + le règlement de la cotisation.

Nouvelle adhésion Renouvellement

Nom : Prénom.....

Né(e) le : A..... Niveau de Plongée.....

Profession..... Permis Bateau : OUI NON

Photo / Vidéo OUI NON Matériel de plongée nécessaire :

Bloc: Détendeur: Gilet stabilisateur: Combinaison: Petit matériel:

Adresse postale:

Code Postal:..... Ville:

Adresse électronique:.....

Téléphone fixe personnel: mobile: travail:

Personne à contacter en cas d'urgence :

adresse

mobile.....mail

Je reconnais avoir pris connaissance :

- Des statuts et du règlement intérieur de l'association et de la section et m'engage à les respecter ;
- Des garanties de base « individuelle accident » et des garanties des assurances individuelles complémentaires mises à ma disposition par l'association, ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités à accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique de la plongée.

Je souscris à l'assurance individuelle complémentaire.

Je ne souscris pas à l'assurance individuelle complémentaire, et déclare assumer les responsabilités, conséquences et risques pouvant résulter de cette décision.

J'autorise MSLC à m'enregistrer sur le site Internet de l'association sur la base des informations indiquées dans le bulletin d'adhésion. Oui : Non :

En cas de refus, je ne pourrai pas recevoir de communication électronique de la part de MSLC ni bénéficier des services en ligne réservés aux adhérents MSLC. Le renseignement de ces informations est obligatoire sur le site de la FFESSM afin de pouvoir délivrer la licence.

A Marseille le Signature :

Extraits du règlement intérieur. Règlement complet disponible sur le site www.msslc.fr et à l'affichage:

« La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine datant de moins d'un an est obligatoire pour participer aux activités sub-aquatiques (exception faite des baptêmes de plongée) »

«Les responsables peuvent à tout moment intervenir pour faire respecter le règlement. Des mesures d'exclusion temporaire peuvent être prises par le collectif de section à l'égard des adhérents qui perturberaient le bon fonctionnement du club et de ses activités ou bien auraient une attitude irrespectueuse envers l'encadrement ou les autres adhérents, le matériel, les locaux ou le milieu naturel. » La responsabilité du club et des animateurs est limitée à la pratique et à la durée de l'activité encadrée par les moniteurs du club. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des activités organisées par l'association.»

COTISATIONS SAISON 2024-2025

Adhésion Praticants/Non Praticants & jeunes moins de 14 ans au 1/9/2024	120€/60€€
Adhésion Etudiants & scolaires	90€€
Adhésion couples mariés ou pacsés	210€€
Licence FFESSM adultes / non pratiquant / moins de 16 ans / moins de 12 ans	49€/21€/31 €/15 €€
Assurance individuelle complémentaire (facultative)	Loisir 1/Loisir 1 top	25€/46€
	Loisir 2/Loisir 2 top	29€/57€
	Loisir 3/Loisir 3 top	49€/94€
Autocollant du club	1€€
Montant total, établir votre chèque à l'ordre de « MSLC section plongée »	€